

RÉGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE U23

COUPE BERNARD GANSER

TROPHEE LE PETIT ROBERT



**Handi
Sport**

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Basket-Ball

Préambule	3
I. Formation des délégations	4
A. Composition des délégations	4
B. Composition des équipes	4
1. <i>Limite d'âge</i>	4
2. <i>Points en jeu</i>	5
3. <i>Abattements</i>	5
4. <i>Restrictions joueurs/joueuses & Pôle National Handisport</i>	5
5. <i>Effectif minimum requis</i>	6
6. <i>Gestion des joueurs des régions à effectif insuffisant</i>	6
7. <i>Responsabilités des comités régionaux pour les joueurs PC</i>	7
C. Règles spécifiques développement jeunes	8
1. <i>Matériel officiel</i>	8
2. <i>Points de handicap selon la moyenne d'âge des équipes</i>	8
II. Limite d'âge	9
III. Organisation du championnat	10
IV. Droit de participation / dispositions financières	10
A. Licences	10
B. Classifications	10
C. Hébergement et restauration	11
V. Charges et responsabilités.....	11
A. Organisateur	11
B. Référent Régional	11
VI. Annexe formules du championnat.....	12
A. Championnat à 6 équipes	12
B. Championnat à 7 équipes	12
C. Championnat à 8 équipes	13
D. Championnat à 9 équipes	13

P R E A M B U L E

Le Championnat est placé sous l'autorité du Pôle Jeunes, agissant au nom de la Commission Fédérale de Basket-ball de la Fédération Française Handisport. Le présent règlement s'appuie sur le Règlement Officiel de Basket-ball et le Règlement Officiel Administratif de Basket Fauteuil. Les dispositions particulières énoncées ci-après prévalent sur celles de même nature de tout autre règlement. Le Bureau de la Commission Fédérale de Basket-ball peut prendre toute décision utile pour les cas ne tombant pas sous l'un des articles énoncés.

Pour la saison 2024 – 2025, la commission nationale apporte des modifications importantes au niveau du règlement, merci de le lire attentivement pour la composition de vos délégations.

I. FORMATION DES DELEGATIONS.

A. COMPOSITION DES DELEGATIONS.

Les ententes entre Régions ne sont plus possibles.

Chaque délégation Régionale est placée sous la responsabilité du RÉFÉRENT RÉGIONAL. Elle est composée de **7 joueurs minimum** et :

- ▶ **17 personnes** maximum, répartis comme suit :
 - **12 Joueurs** (maximum).
 - **5 Staffs** (maximum).

La participation de membres supplémentaires n'est possible que suivant un accord express et préalable avec le responsable de l'organisation nommé ci-après « l'ORGANISATEUR ». Une délégation composée de 10 Joueurs et 7 Staffs pour un total de 17 personnes présente un supplément de 2 Staffs nécessitant l'accord de l'organisateur.

B. COMPOSITION DES EQUIPES.

Pourra être sélectionné en délégation régionale tout joueur respectant les prérequis ci- après.

1. Limite d'âge (Voir tableau page 9).

- L'âge minimum pour participer est fixé à **12 ans**. Une demande écrite à la commission est requise pour les jeunes de moins de 12 ans, avec des arguments à l'appui.

Pour les **Garçons** : cf. « *tableau page 9* ».

Pour les **Filles** : cf. « *tableau page 9* ».

2. Points en jeu.

Le nombre de points maximum en jeu sur le terrain est de 15.5 points, mais peut être augmenté jusqu'à 18.5 points si les dispositions d'abattements ci-dessous sont respectées.

3. Abattements (voir tableau page 9)

Les équipes bénéficieront des dispositions de l'article relatant des abattements des joueurs de notre règlement administratif officiel en vigueur, indépendamment du fait qu'ils/elles soient débutants ou non, masculins ou féminins.

Pour les **Garçons** : un joueur de moins de 17 ans (suivant année de référence), permettra à son équipe de bénéficier d'une augmentation de 1 point sur les points en jeu

Pour les **Filles** : une joueuse de moins de 25 ans (suivant année de référence), permettra à son équipe de bénéficier d'une augmentation de 1 point sur les points en jeu

Pour les **Filles** : une joueuse de moins de 17 ans (suivant année de référence), permettra à son équipe de bénéficier d'une augmentation de 1,5 point sur les points en jeu

4. Restrictions joueurs/joueuses & Pôle National Handisport.

Pour les **Garçons** : tout joueur ayant participé à une compétition de référence (Europe, Monde, Paralympique) avec **l'équipe de France Sénior Masculine** ne pourra pas participer à l'évènement.

Aucune autre restriction pour les joueur/ses du Pôle France ou des équipes de France féminine ou Espoirs masculines / féminines.

Joueur/ses du Pôle National Handisport : le joueur pourra évoluer avec la délégation dont il dépend (région dans laquelle son club se trouve). Un joueur n'ayant pas de club de rattachement, pourra participer avec la délégation où réside le Pôle National Handisport Basket Fauteuil.

Les joueurs U23 et joueuses U25 **NON ÉLIGIBLES** à l'international pourront participer à l'évènement avec leur délégation.

Les joueurs U23 et joueuses U25 « **valides** » (classifiés 5 points) pourront participer à l'évènement avec leur délégation dans la restriction de 2 joueurs sur feuille et 1 joueur sur le terrain. Ils ne pourront bénéficier d'aucun abattement.

5. *Effectif minimum requis*

- Une délégation doit présenter **au moins 7 joueurs licenciés FFH** avec une option "compétition" au sein de clubs affiliés à sa région.

6. *Gestion des joueurs des régions à effectif insuffisant*

- Les régions ne disposant pas d'un nombre suffisant de joueurs pour former une équipe complète doivent inscrire leurs jeunes dans une **liste "Pot Commun" (PC)**.
- Un **tirage au sort** sera organisé pour répartir les joueurs inscrits sur cette liste.
- Autant que possible, les joueurs de la liste PC seront attribués aux délégations régionales inscrites selon les règles suivantes :
 - Attribution en **binômes** (2 joueurs de la même région).
 - La **somme des classifications des binômes** doit être inférieure ou égale à **7 points**.
- **Décision de la Commission Nationale :**

La commission nationale se réserve le droit de répartir les joueurs de la liste PC selon d'autres critères, en tenant compte du nombre et des profils des jeunes inscrits. Ces décisions respecteront toujours le principe du tirage au sort.
- **Exemple :** *un joueur classifié 4.5 se retrouve tiré au sort pour rejoindre une délégation régionale qui a déjà au sein de son équipe un grand nombre de joueurs avec une classification similaire.*

Possible retraitage au sort.

7. Responsabilités des comités régionaux pour les joueurs PC

- Le comité régional handisport de rattachement des joueurs inscrits dans la liste PC est responsable **des frais d'inscription** et de **transport** liés à l'événement.
- Les jeunes doivent être accompagnés par un **référent régional**, qui prendra en charge :
 - L'inscription dans la liste PC.
 - L'organisation du transport des joueurs de leur région jusqu'au lieu de la compétition.
 - La coordination des **navettes sur place** (entre les lieux sportifs, d'hébergement et de restauration).
 - La préparation des **dossiers de classification**, si nécessaire, avant la compétition.

C. REGLES SPECIFIQUES DEVELOPPEMENT JEUNES - FEMININES

1. Matériel officiel :

- Le ballon officiel utilisé pour le championnat sera de **taille 6**.

2. Points de handicap selon la moyenne d'âge des équipes

- Des points de handicap seront appliqués en fonction de l'âge moyen des équipes, ou du sexe, calculé à partir des années de naissance des joueurs. *Voir tableau ci-dessous :*

Palier	Tranche d'âge moyenne	Avantage de points
U16	Moins de 16 ans	Palier 1
U18 / U25F	Moins de 18 ans / ou 100% Féminines (tous âges)	Palier 2
U20	Moins de 20 ans	Palier 3
U23	Moins de 23 ans	Palier 4

- Règles d'attribution des points
 - Si deux équipes du même palier s'affrontent : le score de départ est **0 – 0**.
 - Avec un palier d'écart : l'équipe la plus jeune commence avec **10 – 0**.
 - Avec deux paliers d'écart : l'équipe la plus jeune commence avec **15 – 0**.
 - Avec trois paliers d'écart : l'équipe la plus jeune commence avec **20 – 0**.
- Spécificité équipe 100% féminine
 - L'équipe féminine sera palier 2.
- Exemple de calcul
 - Si l'équipe A, a une moyenne d'âge correspondant au palier **U16** et l'équipe B au palier **U20**, le match débute avec un score de **15 – 0** en faveur de l'équipe A. *(2 paliers d'écart)*

II. LIMITE D'ÂGE.

Année championnat (AC)	Limite d'âge (LA) : Joueur(se)s né(e)s en ... et depuis			
	U23	U30 Féminine	U25 Féminine	U17
2025	2003	1996	2001	2009
2026	2004	1997	2002	2010
2027	2005	1998	2003	2011
2028	2006	1999	2004	2012
	Formule de calcul de la limite d'âge : AC + 1 – U(30,25,23,17) = LA			

U30 Féminines : Une demande écrite par mail à s.binot@handisport.org est requise. Leur participation dépend de l'accord de la commission. Elles ne pourront jouer que dans l'équipe 100% féminine.

III. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

La répartition des poules se fera suite à un tirage au sort effectué par la commission basket en direct live via FACEBOOK. La date de ce tirage au sort sera annoncée par la commission le temps venu.

Page Facebook de la commission basket : <https://www.facebook.com/francebasketfauteuil/>

Nota : Dans toutes ces configurations, les équipes en lice doivent être conscientes qu'elles peuvent être amenées à jouer deux matchs d'affilé. Il faut donc insister sur la préparation et la condition physique des jeunes joueurs.

La **formule du championnat** sera présentée chaque année en complément du règlement suivant le nombre d'équipes engagées.

IV. DROIT DE PARTICIPATION / DISPOSITIONS FINANCIERES.

A. LICENCES.

Seuls les joueurs licenciés « COMPÉTITIONS FFH BASKET » peuvent participer à ce championnat. Il appartient au responsable de chaque délégation de s'assurer que tous ses joueurs sont licenciés.

B. CLASSIFICATIONS.

Chaque joueur devra se présenter sur cet évènement avec sa carte de classification. Des classificateurs seront présents le jour de l'évènement pour classer les joueurs.

S'il n'est pas encore classifié, il appartient au responsable de délégation de prendre contact avec la commission classification, de la commission basket, afin de préparer le dossier en amont du championnat. Sous accord des classificateurs, le joueur pourra évoluer avec l'estimation de classification présentée, avant le début du championnat, par le responsable de délégation. Les classificateurs se réservent le droit de modifier cette estimation avant et au cours du championnat.

C. HEBERGEMENT ET RESTAURATION.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la délégation. Le montant :

- 120€/personne pour deux nuits (samedi soir et dimanche soir).
- 160€/personne pour trois nuits (vendredi soir, samedi soir et dimanche soir).

V. CHARGES ET RESPONSABILITES

A. ORGANISATEUR.

La prise en charge, des délégations et officiels, est assurée conformément aux dispositions du cahier des charges qui lui a été soumis par la commission Basket.

L'organisateur est chargé de tous les aspects liés à la sécurité des délégations et des officiels.

B. REFERENT REGIONAL.

L'inscription des équipes est à la charge des référents régionaux. Un quota définitif (Staffs + Joueurs) devra être envoyé à l'organisateur avant la date limite indiquée par la commission Basket. La liste définitive devra être envoyée à l'organisateur ainsi qu'au coordinateur dans la semaine qui suit le dernier stage de préparation.

Pendant l'évènement, il est à la charge des référents régionaux, et de leur staff, de s'assurer de la bonne tenue de leurs joueurs tout au long de l'évènement, notamment le soir dans les lieux d'hébergement.

VI. ANNEXE FORMULES DU CHAMPIONNAT.

A. CHAMPIONNAT A 6 EQUIPES.

1. Journée 1 : après-midi matchs de poule.

2. Journée 2 : matin demi-finale / après-midi match de classement.

3. Règles de jeux spécifiques.

Match de **Poules** : 4x8min / 4 fautes d'équipes / 4 fautes personnelles / 2min d'entre quart temps / 10min de Mi-temps / 4min de prolongation avec mort subite.

Match de **Classement** : identique au règlement standard.

B. CHAMPIONNAT A 7 EQUIPES.

1. Journée 1 : après-midi matchs de poule.

2. Journée 2 : matin derniers matchs de poules et demi-finale / après-midi match de classement.

3. Règles de jeu spécifiques.

Match de **Poules / place 5-6-7 / Demi-Finales** : 4x8min / 4 fautes d'équipes / 4 fautes personnelles / 2min d'entre quart-temps / 10min de Mi-temps / 4min de prolongations autant de fois que nécessaire pour départager les deux équipes.

Petite-Finale / Finale : identique au règlement standard.

C . C H A M P I O N N A T A 8 E Q U I P E S .

- 1. Journée 1 : après-midi matchs de poule.*
- 2. Journée 2 : matin derniers matchs de poules et demi-finale / après-midi match de classement.*
- 3. Règles de jeux spécifiques.*

Match de **Poules / place 5-6-7-8** : 4x8min / 4 fautes d'équipes / 4 fautes personnelles / 2min d'entre quart-temps / 10min de Mi-temps / 4min de prolongation avec mort subite.

Demi-Finale / Petite-Finale / Finale : identique au règlement standard.

D . C H A M P I O N N A T A 9 E Q U I P E S .

- 1. Journée 1 : après-midi matchs de poule.*
- 2. Journée 2 : matin premiers matchs de classement (places 7-8-9) et demi- finale / après-midi match de classement.*
- 3. Règles de jeux spécifiques.*

Match de **Poules / place 5-6-7-8** : 4x8min / 4 fautes d'équipes / 4 fautes personnelles / 2min d'entre quart-temps / 10min de Mi-temps / 4min de prolongation avec mort subite.

Demi-Finale / Petite-Finale / Finale : identique au règlement standard.

Un planning des rencontres sera envoyé à la suite du tirage au sort.